

Les villages de carton et la loi Shogun

LES SANS-ABRIS AU JAPON

Partage international n° [129](#) - Mai 1999

par Tamae Ishiwatari

Tokyo, Japon

Au Japon, les sans-abri sont une nuisance. Les autorités locales règlent le « problème » en les expulsant sous prétexte de « programmes d'embellissement de l'environnement » et instaurent toutes sortes de formalités bureaucratiques pour les empêcher d'accéder aux aides auxquelles ils ont droit.

Un article paru récemment illustre bien ce point. Il commence ainsi : « *Le bon sens japonais est un non-sens pour le reste du monde.* » Il critique le verdict de non culpabilité rendu lors d'un procès contre plusieurs défenseurs des sans-abri qui avaient été accusés d'obstruction à la loi. Le journaliste déplore cette attitude laxiste, critiquant le juge pour sa faiblesse face aux nuisances publiques que représentent les sans-abri. Il s'en prend à ce qu'il considère comme un concept traditionnel profitant aux opprimés, selon lequel « *les faibles ont toujours raison* », que c'est un non-sens et qu'il faut observer la loi Shogun en ne tolérant pas l'étalage de tels spectacles qui offensent le public. Encouragée, la municipalité a fait appel de la décision du juge.

On peut penser que, selon un consensus général, le système social se doit d'être juste et généreux dans un pays industrialisé aussi riche que le Japon qui, tout au moins jusqu'à récemment, jouit d'une économie très favorable. Mais la réalité semble très différente.

Ils sont sans-abri parce qu'ils l'ont choisi

Tokyo a une population d'un peu plus de sept millions d'habitants. D'après les sources officielles, le nombre de sans-abri y atteint à peine 3 700, alors que le « Shinjuku Renrakukai », un groupe d'assistance aux sans-abri, affirme que le chiffre réel approche les 5 000. Les sans-abri de Tokyo ont tendance à se regrouper dans certaines zones délimitées, comme Shin-juku, le quartier d'affaires de Tokyo proche de la gare centrale, qui voit chaque jour défiler deux

millions de personnes. D'un côté de la gare se trouve des immeubles ultra-modernes qui abritent des bureaux administratifs, ainsi que des sociétés et des hôtels de luxe.

Le contraste est frappant. A l'ouest, du côté restauré de la gare, un village de carton s'est étendu autour de la station de métro et le long du couloir qui conduit aux bâtiments administratifs. Un véritable défi est lancé par les sans-abri à ces symboles du pouvoir et de l'autorité, de la richesse et du modernisme.

« *Ils ont leur propre philosophie et leurs propres opinions. C'est pourquoi ils choisissent d'être sans domicile* », déclare le gouvernement. Mais il tente périodiquement de les expulser sans ménagement « *parce que le quartier a besoin d'être embelli* ». Une situation de siège s'est développée, le gouvernement utilisant tous les moyens pour éloigner les sans-abri. Des passages parallèles et plusieurs sculptures érigées le long de la route, afin d'occuper l'espace, ont englouti respectivement 1,3 milliards et 40 millions de yens. Ce ne sont là que deux exemples d'une politique de harcèlement et de mesquinerie envers les habitants du village de carton, de même que le couvre-feu dès 5 heures de l'après-midi et la réduction du nombre d'abris pour l'hiver.

A qui appartiennent les espaces publics ?

En 1996, les sans-abri du village de carton de Shinjuku ont été expulsés par la police, assistée de gardes privés. Plusieurs sympathisants ont été arrêtés. Mais reste la question de savoir à qui appartiennent les espaces publics. Et faut-il donner la priorité à la vie humaine ou aux règlements municipaux ?

Rien qu'à Shinjuku, 40 à 50 sans-abri meurent chaque année dans un accident de la circulation. D'après le Dr Miyashita, le Centre des urgences de Tokyo a noté 211 morts en 1997 (alors qu'il n'y en avait que 109 en 1988), dans un rayon de 500 mètres autour de ses locaux. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence (pain et lait) représente un excellent baromètre du ralentissement de l'économie japonaise ; alors que le nombre de repas servis au Centre des urgences était de 4 507 en 1988, il a grimpé à 55 035 en 1995. Par un curieux paradoxe propre aux services sociaux japonais, le nombre de ceux qui reçoivent une aide sociale est

resté pratiquement le même tout au long de la décennie. Pourquoi ?

Voici un parfait exemple des absurdités administratives. Pour prétendre à une aide sociale, il faut avoir une adresse permanente. Pour recevoir une aide financière afin de trouver un logement permanent, vous devez donc avoir une adresse permanente. Les bénéficiaires reçoivent 78 000 yens par mois et un hébergement d'une valeur de 1 900 yens par nuit. Mais une question se pose : pourquoi les personnes se trouvant dans une situation désespérée ne demandent-elles pas l'aide de l'Etat ? Le feriez-vous ?

L'aide sociale est accordée avec une attitude condescendante, comme une charité paternaliste. Les lois, les réglementations, les conditions requises, la bureaucratie et l'arrogance des responsables, tout cela est totalement dissuasif. Si bien qu'on pourrait croire que ces pauvres gens préfèrent geler dehors plutôt que d'affronter la froideur administrative. Le personnel hospitalier et les ambulanciers savent à quel point l'insuffisance des soins médicaux donnés aux sans-abri entraîne des morts inutiles.

En 1997, après des années de lutte, un mince espoir

se fit jour pour les sans-abri et les représentants du Shinjuku Renrakukai : la municipalité de Tokyo reconnaissait leur existence et les invitait à négocier. Ils avaient enfin gagné une voix, qui ne manquerait pas de continuer à se faire entendre. Mais alors qu'en 1998, toute l'attention s'est braquée sur Tokyo et les Jeux olympiques, personne n'a remarqué l'incendie qui ravageait le village de carton, détruisant tous les abris si laborieusement construits. Le gouvernement a saisi l'occasion pour éliminer les derniers abris. Certains sans-abri ont été conduits dans des centres d'hébergements, d'autres dans les parcs des environs. A Tokyo, tout comme ailleurs au Japon, ce que beaucoup de gens peuvent attendre de mieux est un réchauffement de la température. Il semble bien que, pour le moment, la loi Shogun ait gagné. Mais à présent qu'ils ont obtenu une petite voix, les sans-abri sont déterminés à ce qu'elle se fasse entendre pour négocier des changements et exiger ce à quoi ils ont droit.

Japon **Auteur** : Tamae Ishiwatari, est correspondant de Partage international au Japon.

Thématiques : [Société](#)

Rubrique : Divers